

COMMUNIQUE DU CMF

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la Société EURO-CYCLES et du public qu'il a invité la société concernée à réagir à l'article publié sur internet le 11 juin 2019.

En réponse au Conseil du Marché Financier, la Société EURO-CYCLES a précisé ce qui suit :

« La Société EURO- CYCLES S.A fait partie intégrante des exemptions depuis 2013. Elle a obtenu les agréments nécessaires de la part de l'union Européenne afin de commercialiser ses produits pour une durée illimitée dans le temps, et ce, après avoir fait l'objet d'un contrôle strict par la commission de Bruxelles.

Par conséquent, la Société EURO- CYCLES S.A n'est soumise à aucun droit de douane ».

Suite à la publication de ce communiqué, la cotation en bourse des actions de la société EURO-CYCLES reprendra le jeudi 13 juin 2019.